

Emmanuel Macron annonce une proposition de loi pour lutter contre la haine sur internet

Dans un contexte spécialement tendu, Emmanuel Macron a, lors du dîner du CRIF, le 20 février, annoncé le dépôt, au mois de mai (la première fenêtre parlementaire possible), d'une proposition de loi pour lutter contre la haine sur internet. Le texte reprendra les propositions du rapport que la députée Laetitia Avia, ainsi que MM. Taieb et Amellal ont remis en octobre 2018 au Premier ministre. Le chef de l'Etat souhaite s'inspirer de la récente législation allemande en la matière. L'objectif est notamment de « mettre fin aux stratégies d'éviction déployées par des sites étrangers qui, changeant régulièrement de serveurs », aujourd'hui très difficiles à bloquer. Dans ce contexte, la question de l'anonymat (« le masque des lâches ») sera posée.

La proposition de loi devrait imposer le retrait dans les meilleurs délais de tous les contenus appelant à la haine, mettra en œuvre toutes les techniques permettant de repérer l'identité dans les meilleurs délais et enfin appellera à la responsabilité, y compris sur le plan juridique, des plateformes. Le chef de l'Etat souhaite encore « se donner les moyens aussi de pouvoir interdire la présence sur un réseau social de personnes coupables de propos racistes et antisémites, comme on interdit les Hooligans dans les stades », ou à tout le moins « faire en sorte que les condamnations pour actes racistes et antisémites soient publiées pour ceux s'en rendant coupables ».